

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 2

A vous:

*Junod Benjamin*, fils de Mario et de Marlène, née Elzinger, né le 30 juin 1976 à Neuchâtel, originaire de Sainte-Croix, technicien de santé, précédemment domicilié à 1260 Nyon, rue de la Morâche 13; recr, non incorporé;

*Veronica Salvatore*, fils de Francesco et de Oriola, née D'Amelio, né le 18 octobre 1971 à Genève, originaire de Genève, éducateur, précédemment domicilié à 1227 Les Acacias, rue du Grand-Bureau 26; sdt san/cond, Btrr S ob bl 3;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 13 décembre 2002, à 8 h. 30, à Yverdon, Hôtel-de-Ville, Salle des Débats, 2<sup>ème</sup> étage, sous l'inculpation pour Junod Benjamin de refus de servir et pour Veronica Salvatore de refus de servir, subsidiairement d'insoumission et absence injustifiée, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

3 décembre 2002

Le président du Tribunal militaire de division 2

## Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.12.2002
Date	
Data	
Seite	7194-7194
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 818

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.